

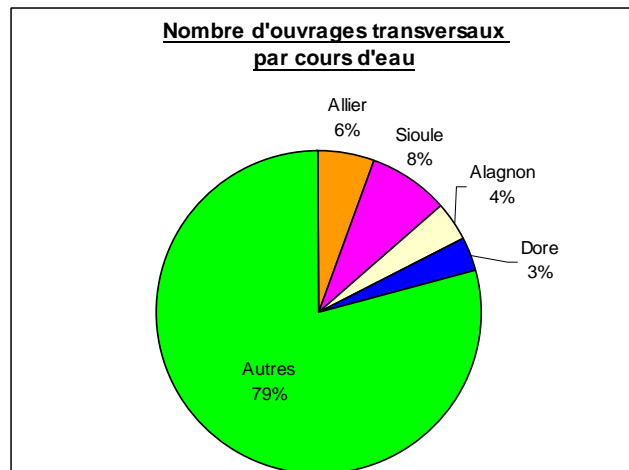
**CARTE 9 : Ouvrages transversaux sur les cours d'eau**

## ► Les Ouvrages transversaux géoréférencés sur l'ALLIER et ses affluents

Une analyse menée à partir de données centralisées par l'ONEMA Auvergne et issue de diverses bases de données (Agences de l'eau, DREAL, établissements publics territoriaux de bassin, EDF ...) a permis le géo référencement de 860 ouvrages transversaux dont la plupart (79%) se situent sur les affluents secondaires.

Pour chaque ouvrage, des informations complémentaires sont données : noms de l'ouvrage, coordonnées géographiques, type d'ouvrage (barrages, seuils, digues<sup>1</sup>), le sous type (déversoir, barrage mobile, radier) et son identifiant national.

Cette base de données n'est pas exhaustive car il existe sur le chevelu hydrographique de très nombreux ouvrages transversaux non identifiés sous ce support SIG. Néanmoins, la base de données a pour vocation d'être progressivement complétée et actualisée à partir des observations des acteurs locaux (ONEMA, service de l'ETAT, Agence de l'Eau).



Les enjeux concernant ces ouvrages sont souvent contradictoires: La motivation de leur réalisation (maintien d'une lame d'eau en étiage, dérivation, loisirs..) s'oppose parfois aux impacts négatifs (discontinuité écologique et sédimentaire, modification des écosystèmes).

Ces ouvrages peuvent être à l'origine de profondes transformations de la morphologie et de l'hydrologie des milieux aquatiques et également influencer les niveaux d'eau en crue des cours d'eau.

Les ouvrages transversaux peuvent constituer des obstacles à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, objectif à atteindre d'ici 2015 selon la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) sur certaines masses d'eau.

Leur suppression peut néanmoins avoir un impact local négatif sur les inondations en :

- ▶ Accélérant les vitesses de propagation des crues et supprimant des zones de marnage propice à la rétention en crue,
- ▶ Modifiant localement le fonctionnement hydraulique de la rivière en crue.

<sup>1</sup> L'appellation digue dans la base de données ouvrages transversaux correspond à des seuils déversoirs.

L'aménagement ou la suppression de ces ouvrages peuvent nécessiter des études d'opportunités qui prennent en compte à la fois les critères hydrauliques, écologiques, environnementaux et socio-économiques.

L'objectif est de vérifier au cas par cas la non aggravation du risque inondation au droit des zones à enjeux et la compatibilité environnementale.